

Réunion d'information Gendarmerie – Mairie - CIQ

Salle du Conseil - Mairie de Fuveau
25 novembre 2021

Mme Béatrice Bonfillon-Chiavassa, Maire de Fuveau,
Major Mireille Rose, Gendarmerie de Rousset,
Mme Laurence Vic-Massol, Directrice Générale des Services,
Mme Marion Bozonier, Cheffe de la Police Municipale,

Mr Joseph Catania, Président du CIQ St François,
Mr Denis Ziéglé, Président du CIQ Fuveau-Ouest,
Mr Fabien Perry, Vice-président du CIQ Fuveau-Ouest,
Mr Jacques Cassaza, Conseiller au CIQ La Foux Les Rajols,
Mme Corinne Latil, Présidente du CIQ La Barque,
Mr Claude Féréoux, Vice-président du CIQ La Barque,
Mr Hervé Poussel, Vice-président du CIQ La Barque,
Mr Jacques Silberfeld, Vice-président du CIQ Soleil Levant,
Mr Michel Jacquet, Vice-président du CIQ Soleil Levant,
Mr Alain Kavazian, CIQ Les Planes,

Après les présentations d'usage, le débat commence par des questions intéressantes la Gendarmerie de secteur (Rousset/Arc).

- **La vitesse des véhicules :**
- **La traversée de La Barque :**
 - Il est demandé la pose d'un radar comme à Palette (commune du Tholonet). La Préfecture s'y est toujours opposée. Le nombre d'accidents corporels est un des critères retenus. Il en ressort la notion de lieu accidentogène.
 - La Mairie doit rencontrer le Sous-préfet la semaine prochaine.
 - Le problème de la traversée de poids lourds transportant des matières dangereuses : pourtant un arrêté de la Préfecture l'interdit. Les panneaux d'interdiction sont visibles sur l'autoroute et sur le CD6 (sens Gardanne-Trets).
 - Le radar pédagogique peut garder en mémoire les dépassements de vitesse. Il ne le fait pas actuellement, mais va être remis en route.
 - On constate un problème d'entrée au niveau du giratoire dans la zone du Griffon. Des poids lourds, trompés par leur GPS s'engagent dans la mauvaise direction. La signalisation est à modifier.
 - On note également des erreurs de dénomination de voirie. A signaler en Mairie.
 - Il est souligné la vitesse excessive entre le rond-point de Châteauneuf le Rouge et le rond-point vers la zone industrielle de Rousset. Il faudrait faire

abaisser la vitesse, et faire des contrôles plus fréquents, à des horaires inhabituels. Une voiture « radar » banalisée peut être garée en bord de route.

- Il faut bien noter pour toutes ces considérations la différence entre « en agglomération » et « hors agglomération ».

- **Cambriolages :**

- **Nombre de cambriolages de 2015 à 2021 :**

17 en 2015 / 96 en 2016 / 106 en 2017 / 99 en 2018 / 83 en 2019 / 49 en 2020 / 56 en 2021

- La surveillance est très difficile car la commune de Fuveau est très grande,
- Ils ont une fréquence très aléatoire. 9 cambriolages en un soir, et 4 le mois suivant.
- Dates sensibles : mai et juin, 13 et 14 juillet, Noël,
- Quel matériel est volé ? : l'or (dans la chambre des parents et dans la salle de bain) et les ordinateurs.
- Les protections : une alarme volumétrique très sonore en cas d'intrusion DANS la maison, et un éclairage à capteur de présence.
- Privilégier la commande Internet livrée en point relais, plutôt qu'à domicile, ou en boîte aux lettres.
- Installation de caméras fictives,
- Compliciter la tâche des cambrioleurs en fermant au maximum toutes les ouvertures, les véhicules stationnés dans le jardin et dans le garage, ne pas laisser d'échelle dehors ni d'objet pouvant servir à effraction
- Mettre en place un système d'éclairage automatique dans la maison en votre absence (ou non) de manière à montrer des signes de vie ou allumer une radio.
- Signaler votre absence à la police municipale

- **Alertes :**

- Dans tous les cas, composer le 17, (standard à Marseille) qui retransmet les appels vers la brigade ou patrouille la plus proche. Ne pas hésiter à appeler !
- La mutualisation des polices municipales sur plusieurs communes reste difficilement envisageable.
- Les dépôts sauvages en pleine nature font l'objet d'une enquête. Si l'auteur des faits est retrouvé, il peut être exposé à une amende allant jusqu'à 2 000 €.
- Une magistrate à Aix est spécialement déléguée aux délits relevant des infractions à l'environnement.
- Rappel : le service enlèvement des encombrants (Métropole) fonctionne le mercredi.

Question : Qu'en est-il des vélos sur lesquels on a installé un moteur thermique (kit de montage = environ 1 500 €). Ils peuvent rouler, sans assurance, à près de 70 km/h. On note un vide juridique. Il convient de se renseigner.

CONCLUSION : La commune de Fuveau est une commune saine dans son ensemble, par comparaison avec d'autres communes du même genre.

Départ du Major Rose.

Questions MAIRIE – CIQ

- Relayer l'information sur l'**enquête publique** des risques miniers,
- Actualisation des **Risques majeurs** : inondations, miniers, incendies, pollution chimique.
- La **Métropole** : Au 1^{er} juin 2022, les Conseils de Territoire vont disparaître.
- En janvier 2023, retour de certaines compétences aux communes classées.
- Les maires demandent que soient rétablis les syndicats intercommunaux, appelés à disparaître selon la loi d'attribution des compétences de la Métropole.
- Exemple : si ces syndicats étaient supprimés, qu'advierait-il de la piscine Virginie Dedieu ? (2 M€ de fonctionnement par an, impossible à prendre en charge par la commune).
- Le PLUi va changer les autorisations de construire. Le Plan Local de l'Habitat stipule une densité de population en zone agglomération. Seules les extensions du bâti seront acceptées.
- **L'école de La Barque** sera démolie entièrement et reconstruite sur le même lieu. Il faut compter 2 ans de travaux, et un coût de six millions d'euros HT.
- La Mairie va éviter que les enfants – environ 180 - soient rescolarisés à Fuveau.
- La carte scolaire reste toujours en vigueur.
- **Le contournement de La Barque** (25 000 véhicules/jour) : les travaux vont commencer par le rond-point nord au 1^{er} trimestre 2022.
- Prochainement, la Mairie aura une réunion avec le Sous-préfet, le Département, la DREAL et va demander un calendrier précis.
- Les deux chouettes (espèce protégée) qui nichent au bord de l'Arc sont toujours un point de blocage du dossier. Pas de travaux sans une compensation de la part de la commune (40 ha à dédier pour préserver pour leur réinstallation). Madame le Maire rappelle que dans la législation, l'être humain n'est pas une espèce protégée.
- **Travaux à venir à La Barque** : barrières de protection sur le trottoir côté ouest de la RD96.
- Des travaux vont commencer (tranchées faites par Orange, pour enfouissement de câbles) dès le 6 décembre sur le trottoir côté Ouest de la RD96. Ces travaux se dérouleront la nuit.
- Il est prévu la pose de feux tricolores « récompense » : Ce feu, toujours au rouge, passe, 20 mètres avant, au vert si la vitesse de 50 km/h est respectée.
- Mais si l'opération n'est pas concluante, la Mairie envisage de limiter à 30 km/h.
- **La Batisse Vitalis** : les travaux vont commencer en janvier. Il est prévu une brasserie au rez-de-chaussée.
- **Le Chemin de Saint François** va être requalifié.
- **Le parvis de l'école l'Ouvière** va être refait. Le CIQ St François demande à être associé aux décisions, proposition acceptée par la Mairie.
- **Une piste d'athlétisme** va être construite derrière le stade de foot. Aucun arbre ne serait abattu.
- Les visites de quartier vont continuer. La prochaine visite concerne le quartier Les Planes, le 11 décembre prochain.

- L'Opération « Nettoyons Fuveau » se déroulera le 12 décembre prochain.
- Il est demandé l'installation de deux boîtes aux lettres, l'une dans le quartier des Sauvaires, l'autre sur le parking du Centre Commercial l'Europe (rond-point de l'Europe).